

Eclairages pluridisciplinaires pour l'aménagement des langues créoles, langues en situation de contact inégalitaire.

Colloque international
Cité des Sciences et de l'Industrie – salle Jean Painlevé
4 & 5 octobre 2012

Les langues créoles, pour la plupart insuffisamment aménagées, sont toujours en contact avec des langues standardisées depuis longtemps. C'est le cas notamment des créoles :

- d'Haïti et des R.O.M. (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) en contact avec le français ;
- du Cap-vert, de Guinée Bissau, de San-Tomé et Príncipe, de Casamance, en contact avec le portugais ;
- de la Dominique et de Sainte Lucie, en contact avec l'anglais ;
- des Seychelles et de Maurice en contact avec le français et l'anglais ;
- etc.

Ce contact est toujours inégalitaire, même si cette inégalité n'est pas la même selon les langues : certaines d'entre elles, grâce à leurs défenseurs, ont pu acquérir des droits non négligeables.

Cela dit, l'une des causes de l'inégalité dans ce contact de langues – mais chacun sait que ce n'est pas la seule, loin s'en faut ! – est le manque d'aménagement.

Rien n'est facile en matière d'aménagement des langues et les sociétés créoles présentent à cet égard une situation particulièrement complexe. Peut-être même seraient-elles plus rétives que d'autres à la standardisation linguistique du fait de la présence dans leur intimité d'une langue standard qui est aussi une langue mère. Pour cette raison, elles ont tout à gagner d'une réflexion sur les pratiques linguistiques et les pratiques culturelles qu'elles portent. Plus que jamais il me semble opportun de poursuivre l'étude des langues en rapport avec la pédagogie. (Lambert Félix Prudent, *Onzième Colloque International des Etudes Créoles*¹).

Cet extrait de communication, ainsi que toute une littérature plus récente, nous amènent à nous poser un certain nombre de questions :

1. En quoi la présence d'une (de) langue(s) standard(s) dans l'intimité d'un créole pourrait-elle être une difficulté supplémentaire à la standardisation de ce dernier ?
2. Qu'ajouterait encore à cette difficulté le fait que la langue standard est une langue mère de ce créole ?
3. Faut-il prendre en compte la présence de cette langue mère (souvent : cette omniprésence) dans la standardisation du créole considéré ?
4. Que peut apporter à la standardisation de cette langue la réflexion sur les pratiques linguistiques et culturelles de l'aire où cette langue est parlée ?
5. En quoi la réflexion sur la pédagogie mise (ou à mettre) en jeu dans un pays créolophone et les conditions d'optimisation en classe doivent-elles être prises en compte dans la standardisation de la langue créole de la région / du pays considéré (e) ?
6. Plus généralement, et pour reprendre la formule de Robert Chaudenson², le "pour quoi" de la standardisation d'un créole (c'est-à-dire en vue de quelles fins et dans quelles perspectives économiques, sociales, culturelles...) ne doit-il pas conditionner le "comment" de cette standardisation ?
7. Cette standardisation ne doit-elle pas obligatoirement prendre en compte l'évolution des technologies de l'écriture et du numérique ainsi que les usages qui en sont faits, lesquels, de

¹ L'Harmattan, éd. 2006.

² R. Chaudenson, « Pour un aménagement linguistique intégré : le cas de la graphie des créoles français », *Etudes créoles*, vol. X n° 2, 1987, p. 141-158.

par les standards techniques qui leurs sont propres, ne prennent pas forcément en compte les spécificités de toutes les langues du monde?

8. Dans les différents territoires créolophones, quelles sont les expériences technologiques en cours qui concernent l'aménagement des créoles ?
9. Enfin, dans les territoires concernés, les politiques linguistiques prennent-elles en compte l'inégalité des contacts dans l'aménagement du corpus de la langue créole en question, si oui, dans quel sens ?

C'est à cet ensemble de questions que le colloque *Eclairages pluridisciplinaires pour l'aménagement des langues créoles, langues en situation de contact inégalitaire* doit tenter de répondre.

Les organisateurs de ce colloque ont des buts pragmatiques : l'aménagement des langues en situation de contact inégalitaire (celui des créoles en particulier) est une de leurs préoccupations, souvent la préoccupation majeure. Le colloque devrait déboucher ainsi sur des préconisations pour l'aménagement des créoles.

5 grands domaines disciplinaires seront concernés au premier chef :

- la linguistique (en particulier la sociolinguistique) ;
- la psychologie cognitive ;
- l'informatique et les nouvelles technologies ;
- la pédagogie ;
- les sciences de l'information et de la communication.

Aux réflexions disciplinaires, devraient s'ajouter celles sur les politiques linguistiques.

Enfin, parmi les problèmes à traiter, une réflexion sur l'homographie de langue à langue apparaît nécessaire : certains systèmes d'écriture conduisent en effet à la même graphie pour des mots différents (prononciations et sens), c'est le cas notamment entre les langues créoles et les langues mères dont elles sont issues. Ce sont des homographes, mais d'une langue à l'autre. Quelques exemples pris parmi de nombreux autres dans des systèmes d'écriture du :

- créole seychellois : *penny* à prononcer [pCG] (traduction en français : peigne). Aux Seychelles, comme chacun sait, l'anglais est l'une des langues officielles ;
- créole réunionnais : *dans* à prononcer [dBS] (en français : danse) ; *pas* à prononcer [pas] (en français : passe) ; *sans* à prononcer [sBs] (en français : sens ou chance).

La fréquence de cette homographie est loin d'être négligeable pour certaines langues créoles. Quelles conséquences pourrait avoir le maintien de cette homographie dans un système d'écriture ? Toute communication ou réflexion sur ce sujet serait la bienvenue. La question est volontairement très générale. Pour toute précision, contacter le conseil scientifique.

Chaque communication durera 25 minutes et sera suivie d'une discussion de 15 minutes. Des ateliers devant aboutir aux préconisations que le colloque doit faire sont prévus : ils seront organisés en fonction du nombre et de la nature des communications retenues.

Ce colloque, co-organisé par le laboratoire CHART (Cognitions Humaine et ARTificielle) de l'Université de Paris 8, l'Office de la langue créole de La Réunion, le LUTIN (Laboratoire des Usages en Technologies d'Information Numérique) de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, et le LCF (Langues, textes et communication dans les espaces créolophones et francophones, UMR 8143 du CNRS), se tiendra à la Cité des Sciences et de l'Industrie (salle Jean Painlevé) les 4 et 5 octobre 2012.

Les actes du colloque seront publiés sous forme numérique.

Mots-clés : créoles, standardisation, langue(s) mère(s), contact inégalitaire de langues, processus de bas niveau, graphie, politiques linguistiques...

Modalités de soumission

Merci de bien vouloir transmettre, **avant le 10 avril 2012**, votre proposition (une quinzaine de lignes) sur le site du colloque :

<https://sites.google.com/site/colloquelanguecreole/submission>

Dates importantes :

10 avril 2012	date limite d'envoi des soumissions
30 juin 2012	notification aux auteurs
4-5 octobre 2012	Colloque à Paris

En cas de problème technique ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Axel GAUVIN <ax.gauvin2@gmail.com>
- Yann Vigile HOAREAU <vigile.hoareau@gmail.com >
- Pergia GKOUSKOU-GIANNAKOU <pergia@free.fr>